



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 décembre 2020

Date de la convocation : 26 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le **Judi 3 décembre** à **dix-huit heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la ville du Saint-Esprit, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, salle des délibérations, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020,
2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
3. Signature d'un Contrat Territoire Lecture entre l'Etat et la ville du Saint-Esprit,
4. Mise en place d'une procédure dérogatoire d'attribution des subventions communales aux associations – campagne 2021,
5. Exonération partielle des redevances du droit d'occupation du domaine public communal,
6. Prise en charge des frais de remise en place d'une borne sur la parcelle cadastrée section E 263,
7. Régularisation comptable des comptes de classe 4,
8. Décision Modificative n°1 du budget primitif 2020,
9. Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CAESM,
10. Informations diverses.

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Kitty MARIE-LUCE (arrivée à 19h10) - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - M. Mickaël LAURENT - Mme Lindsay SAINT-PIERRE - M. Olivier BERISSON - Mme Maryse PLANTIN - M. Daniel SAINTE-ROSE-FANCHINE (Conseillers Municipaux).

Etaients absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Christian MARTIAL à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- M. Stephen ADOLPHE à M. Steve ALLONGOUT
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick FARRAUDIERE, **Directeur Général des Services,**
M. Eddy POGNON, **Directeur du Service Jeunesse & Développement Économique**
M. Bernard PARTY, **Responsable du service des Sports,**
M. Emeric BERTRAC, **Directeur de Cabinet,**
Mme Marie-Anne VARSOVIE, **Directrice de la Crèche.**
Mme Yaïssa BOLIVAR, **Directrice de la Culture,**
Mme Marie-Agnès ADJUTOR, **Directrice des Services Techniques,**
Mme Nathalie NIJEAN, **Directrice du CCAS,**
Mme Valérie MONTLOUIS-FELICITE, **Chef du Service Secrétariat Général,**
Mme Alberte MARIE-JOSEPH, **Responsable Ressources Humaines**
Mme Gloria CONSTANCY, **Directrice du Service Urbanisme**
Mme Andrée ADENET-LOUVET, **Représentant Police Municipale,**
Mme Chantal GELANOR, **Assistante Secrétariat Général /Compte-Rendu PV**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. **Madame Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle déclare accepter.



Avant de débiter la séance, le maire a présenté à l'assemblée le nouveau directeur de cabinet, Monsieur Emeric BERTRAC qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2020.

POINT N° 1 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal in-extenso de sa séance du 24 septembre 2020 avec l'Etat.

POINT N° 2 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T., le Maire a rendu compte des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir les décisions suivantes :

REFERENCES	OPERATIONS	DECISIONS
24/2020 du 29/06/2020	Aménagement d'un nouveau poste de police municipale	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 – 84 694,60 €
25/2020 du 29/06/2020	Eclairage du rond-point de Régale et ses abords	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 – 26 699,56 €
26/2020 du 29/06/2020	Aménagement d'un nouveau poste de police municipale	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020 – 84 694,60 €
42/2020 du 07/09/2020	Aménagement de l'annexe de l'hôtel de ville	Demande de subvention auprès de la Collectivité Territoriale de Martinique au titre de l'ACTC 2019 – 309 859,78 €
59/2020 du 23/11/2020	Aménagement et recouvrement des caniveaux (rue Gueydon)	<u>Attributaire</u> : CARAIB MOTER <u>Montant</u> : 166 048,10 € TTC <u>Notifié le</u> : 24/11/2020
60/2020 du 23/11/2020	Réfection en enrobés : Firmin et parking ex trésorerie Lot n°1 : Réfection de la voie au quartier Firmin	<u>Attributaire</u> : CARAIB MOTER <u>Montant</u> : 55 459,34 € TTC <u>Notifié le</u> : 24/11/2020
	Réfection en enrobés : Firmin et parking ex trésorerie Lot n°2 : Réfection parking ex trésorerie	<u>Attributaire</u> : CARAIB MOTER <u>Montant</u> : 32 212,30 € TTC <u>Notifié le</u> : 24/11/2020
61/2020 du 12/11/2020	Cession d'un véhicule communal de marque TOYOTA LAND CRUISER	<u>Acquéreur</u> : Hervé OLIVARIUS <u>Montant</u> : 700,00 €

POINT N° 3 - SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DU SAINT-ESPRIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville au dispositif « Contrat Territoire Lecture » de l'Etat.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 4 - MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DEROGATOIRE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS – CAMPAGNE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de permettre l'utilisation des subventions allouées aux associations en 2020 au titre de l'investissement à hauteur de 40% maximum.
- **AUTORISE** le report et la réaffectation des crédits non consommés sur l'année 2021.
- **DECIDE** de modifier le calendrier d'attribution des subventions en fixant la date limite de dépôt des dossiers au 10 mars 2021 au lieu du 10 janvier 2021.
- **APPROUVE** le principe d'une procédure exceptionnelle d'appel à projets en 2021.

POINT N° 5 - EXONERATION PARTIELLE DES REDEVANCES DU DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le principe de l'exonération de 4 mois de redevances des droits de place du Marché couvert, de la Place des Fêtes et de la Boucherie.

POINT N° 6 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REMISE EN PLACE D'UNE BORNE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION E 263

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la prise en charge financière par la ville des travaux fonciers de remise en place d'une borne sur la parcelle section E 263 pour un montant de 1 871,00€ TTC. Les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2020.

POINT N° 7 - REGULARISATION COMPTABLE DES COMPTES DE CLASSE 4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (Olivier BERISSON, Annie GROS-DUBOIS et Maryse PLANTIN n'ont pas pris part au vote) :

- **AUTORISE** l'ouverture des crédits nécessaires à la régularisation de certains comptes budgétaires en dépenses (5 434,29 €) et en recettes (5 120,44 €).

POINT N° 8 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (Olivier BERISSON, Annie GROS-DUBOIS et Maryse PLANTIN n'ont pas pris part au vote) :

- **VALIDE** la Décision Modificative n°1 du budget 2020 d'un montant de 166 603,87 € représentant une hausse de 1,059 % du budget primitif 2020.

POINT N° 9 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA CAESM

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner le représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAESM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (Olivier BERISSON, Annie GROS-DUBOIS et Maryse PLANTIN n'ont pas pris part au vote) :

- **DESIGNE** Monsieur Fred Michel TIRAULT pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAESM.

POINT N° 10 - INFORMATIONS DIVERSES

Annonce des différentes informations et manifestations se déroulant sur le territoire communal :

M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE

Samedi 19 décembre 2020 : organisation d'un marché de Noël au marché couvert et également au niveau des commerçants du bourg de la ville.

Mme Patricia BOCLE :

Dans le cadre du dispositif de compensation des pertes de recettes du bloc communal, l'État a versé 50 % de la somme, soit 190 679,00 €. Le solde sera versé avant le 31 mai 2021 sur la base des pertes réellement constatées au titre de l'année 2020.

Mme Cynthia JACOB :

Annonce la réouverture de la Médiathèque aux heures habituelles.

Informe de l'organisation d'un projet autour de Noël avec le concours de tous les services de la ville. Thème : l'esprit Noël.

M. Jocelyn ALCINDOR :

Dans le cadre de la mutualisation des forces pour la sécurité : trois rencontres ont eu lieu dernièrement avec la compagnie de gendarmerie du Marin, afin d'essayer de mettre en place des patrouilles communes avec la police municipale ; ce qui permettrait également de créer un lien plus étroit entre la police municipale et la population.

M. le Maire :

A demandé que la gendarmerie soit plus présente sur le terrain et que l'antenne du Saint-Esprit soit ouverte tous les jours.

M. Olivier BERISSON :

A souhaité savoir si le maire avait un véhicule de fonction et s'il était identifié.

Souhaite connaître également les dispositions prises par la municipalité pour le paiement des indemnités dues à l'ancien Directeur Général des Services, suite au procès perdu par la ville.

Une agression a lieu à la rue Euphrate CELMA, chez Mme BOUTON, qu'en est-il exactement ?

M. le Maire :

En référence au règlement intérieur du conseil municipal, les questions orales doivent être adressées préalablement au maire, et ce, pour une meilleure organisation.

En ce qui concerne Mme BOUTON, il s'agit d'un acte d'un déséquilibré. La police municipale a réagi rapidement et l'individu en question a été interné.

S'agissant du véhicule, comme tous les maires et pour remplir ma mission de maire, le nécessaire a été fait après avoir utilisé mon véhicule personnel pendant le précédent mandat. Les précisions sur le montant pourraient vous être données par le Directeur Financier si vous le souhaitez.

Concernant le procès contre l'ex Directeur Général des Services, le procès n'est pas terminé. Il y a un recours encore pendant devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. La justice est parfois surprenante. L'ancien DGS a fait l'objet d'un conseil de discipline composé de DGS comme lui-même qui a décidé de le sanctionner et de le mettre à la retraite d'office. Décision qu'il a contesté en saisissant le Tribunal Administratif de Fort de France lequel a confirmé cette décision. Ce dernier a ensuite saisi la Cour d'Appel de Bordeaux qui a considéré que la sanction prise par le conseil de discipline et le tribunal était disproportionnée par rapport aux faits reprochés. J'ai donc pris une sanction moins lourde, de deuxième catégorie en l'écartant pendant 2 ans et c'est ce procès qui est pendant devant la Cour d'Appel. C'est sûr qu'il y aura des sommes à lui verser ; la Cour ayant estimé que les faits qui lui sont reprochés ne sont pas suffisamment graves. Je dis que c'est la porte ouverte à toutes les dérives. Le procureur de la République de Fort de France a été saisi de ces faits depuis 2014. La brigade financière suit ce dossier depuis 6 ans, et jusqu'à ce jour le tribunal ne s'est pas encore prononcé. Le tribunal fera ce qu'il voudra, nous, nous défendrons les intérêts de la ville. Le tribunal tranchera et nous exécuterons les décisions prises.

M. Daniel SAINTE-ROSE-FANCHINE :

Les événements climatiques de ces derniers jours doivent alerter sur l'état de la route du Morne Rouge jusqu'à Mme ELISMAR. Les maisons qui y sont construites sur cette faille sont en danger. Y a-t-il une démarche faite en ce sens ?

M. le Maire :

Nous avons déjà interpellé le Président MARIE-JEANNE sur ce point. Il est déjà venu sur place. Ils sont au courant. Je profite de l'occasion pour interpellier notre conseillère territoriale, Mme PLANTIN pour soutenir ce dossier au niveau de la CTM.

M. Patrick FARRAUDIERE :

Concernant la procédure devant la Chambre Régionale des Comptes sur la situation de la Caisse des Ecoles.

Comme vous le savez, depuis 2018, le compte administratif de la caisse des écoles est suivi par la Chambre Régionale des Comptes. La procédure suit son cours et les efforts de gestion de la caisse des écoles portent leurs fruits. Le CA 2017 : le résultat de l'exercice était déficitaire d'environ 700 000 mille euros. L'année d'après, on est passé à -339 000 €. En 2019 on repasse en excédent, soit + 69 000 €. Ce travail sera un peu freiné en raison de l'annulation d'un titre émis en 2008 à l'encontre de la CAF, sollicitée par les magistrats. Finalement, le résultat de l'exercice 2019 sera négatif de - 38 000 €. Nous attendons l'avis définitif qui sera rendu par la Chambre Régionale des Comptes, mais les projections sur le CA 2020 sont plutôt positives.

M. le Maire :

Informe avoir reçu, il y a deux semaines, la sénatrice Catherine CONCONNE au sujet du dossier relatif à la reconstruction de l'hôpital.

Mercredi 3 décembre 2020 : s'est tenue une Commission à l'Espace Sud sur l'eau et

l'assainissement ; 30 millions de travaux sont prévus pour 2021. La construction d'un nouveau réservoir à Morne Vent (RIVIERE PILOTE) desservant notamment, les quartiers Valatte et Vieille Citerne, et une autre à Vaudrancourt (DUCOS) qui alimentera le quartier Morne Lavaleur.

M. Erick PIGNOL :

Ouverture d'une ligne de Martinique Transports desservant certaines communes du sud à Carrère – LAMENTIN. Il serait bon que le Saint-Esprit puisse bénéficier de ce service.

Fin de séance : 20h10

Compte-rendu affiché en Mairie le

Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**